



Bulletin CGT ST Crolles

Février 2024

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), c'est maintenant

La direction a annoncé que les NAO se dérouleront du 5 au 9 février.

La CGT dénonce une nouvelle fois ce calendrier sur une semaine, qui vise à éloigner les syndicats des salarié-e-s, à nous empêcher de vous informer et de vous consulter avant la fin des négociations.

Ces négociations porteront comme chaque année principalement sur les augmentations de salaire.

Un contexte favorable pour des augmentations significatives

La Direction a récemment communiqué sur ses « politiques salariales ambitieuses » des années passées, et sur la situation économique moins favorable que l'année dernière. Est-ce pour nous préparer à des augmentations au rabais ?

Rappelons tout de même quelques éléments :

- En 2022, l'inflation a été de 5,9% (ou 6,7% pour IPCH), alors que le budget NAO 2023 a été de 5% (~33 M€, soit 0,9% du bénéfice 2022) => perte de pouvoir d'achat -0,9% (ou -1,7% pour IPCH).
- En 2023, l'inflation est de 4,9% (ou 5,8% IPCH) => toute augmentation inférieure reviendrait donc à une nouvelle perte de pouvoir d'achat et donc un appauvrissement des salarié-e-s.
- En 2023, ST a fait de très bons résultats : 17,29 Md\$ de chiffre d'affaires (16,13 Md\$ en 2022), et 4,21 Md\$ de bénéfice (3,96 Md\$ en 2022).

=> ST a largement les moyens d'appliquer des augmentations plus importantes qu'habituellement !

Nos collègues italiens ont montré l'exemple à suivre

Lorsque les salarié-e-s s'organisent et se mobilisent, la Direction rechigne moins à leur distribuer une part plus importante des bénéfices. Pour rappel, après une grève massive d'une journée en octobre 2023, les salarié-e-s italiens ont obtenu :

- + de 200€ d'augmentation sur 2 ans.
- Un intéressement égalitaire de 4500 € en 2024, 5000 € en 2025 et 5500€ en 2026.
- Une prime de 700 €...

Quelles revendications portera la CGT ?

Comme chaque année, la CGT propose de répartir l'enveloppe d'augmentation de façon égalitaire en €.

Nous demandons une enveloppe de 7% pour une augmentation générale de 300 € pour tou-te-s, afin de compenser l'inflation. Nous faisons également d'autres demandes détaillées sur notre site internet.

Informons-nous ! Organisons-nous !

Face à la stratégie de la Direction pour vous écarter des discussions, la CGT organisera au mieux sa communication en ligne. La Direction interdisant toujours l'envoi des communications syndicales par mail, nous vous encourageons à suivre régulièrement nos moyens de communication : site internet, Facebook, ou à nous laisser vos coordonnées pour recevoir directement nos informations. Nous utiliserons ces moyens afin de permettre aux salarié-e-s de décider ensemble des positions à tenir et des éventuelles actions à organiser.

Durant les NAO, nous organiserons une Visio le mercredi 7 février à 10h. Voir nos panneaux pour le lien de connexion.

ST TOP EMPLOYER ?!? ST Crolles condamné pour discrimination syndicale

Après avoir été condamné pour discrimination en raison du sexe, le 26 octobre 2023 par la chambre sociale de la Cour d'Appel de Grenoble, **STMicroelectronics a été une nouvelle fois condamné**, le 22 décembre 2023 par le Conseil des Prud'hommes de Grenoble, **pour discrimination syndicale envers un représentant CGT et son syndicat, la CGT ST Crolles**. Les faits, ce sont plus de 2ans d'acharnement contre notre responsable syndical Habib Saadoune, avec un avertissement, pressions sur ses heures de délégation, ses badgeages ; il a reçu de multiples rappels à l'ordre ; il a été mal noté, ce qui a forcément eu un impact sur son augmentation ; il a été la cible de propos diffamatoires à son encontre. La CGT ST Crolles a soutenu Habib, et a tenté à plusieurs reprises, avec l'inspection du travail de faire cesser ces agissements, mais en vain ! Aussi, en ce début d'année 2024, nous sommes fiers de la décision du Conseil des Prud'hommes condamnant STMicroelectronics. Nous considérons cette décision comme une victoire et un espoir qu'enfin, chez ST, cesse toutes formes de discrimination et d'atteinte aux libertés syndicales.

Conditions de travail : La CGT obtient un travail d'analyse des ports de charges à CR300

Depuis de nombreuses années, la CGT ST Crolles milite pour que la FAB entièrement automatisée de CR300 puisse être une solution de reclassement pour les salarié-e-s de la FAB CR200, usés physiquement par les multiples manipulations de ports de charges. Nous n'avons jamais compris pourquoi les opérationnels refusent cette solution, et pourquoi, la médecine du travail interne a toujours accompagné ce choix illogique, prétextant que le port de charge était et est d'actualité en FAB CR300.

Nous voulions déclencher une enquête officielle pour démontrer que le port de charge à CR300 est devenu anecdotique pour nombreux métiers. Nous n'avons pas obtenu totale satisfaction, faute de soutien d'une majorité d'élue-s d'autres syndicats, mais nous avons réussi tout de même à obtenir des inspections de la CSSCT afin d'évaluer les ports de charges à CR300. Ainsi nous allons pouvoir démontrer que le port de charge est quasi nul et ouvrir, nous l'espérons, la voie à des possibles reclassements. **Début des inspections en février.**

Expertise Danger Pompes & Abattements CR300 : Le procès a eu lieu !

Pour rappel, il y a plus d'un an et demi, la CGT avait enquêté sur une fuite et sa gestion. Nombreux facteurs de risques avaient été mis à jour. A l'unanimité des élu-e-s CSE, une expertise sur l'atelier et zone de travail des pompes et abattements avait été votée. Expertise qui fut contesté en justice par la Direction. Les élu-e-s CGT ont par la suite investigué, fait remonter et alerté sur diverses situations dangereuses, récurrentes, jusqu'à un accident du travail concernant 3 salariés hospitalisés après avoir inhalé des produits chimiques. L'inspection du travail a également fait de nombreux constats.

Le tribunal a tenté une médiation, mais face au constat d'une situation calamiteuse dans la prévention des risques, relevée à chaque fois par la CGT, le procès a eu lieu. **Verdict le 21 mars 2024 !**

IMPOSITION CP5 Hors périodes vacances scolaires, une Honte !

En imposant la CP5 hors périodes de vacances scolaires, la Direction pénalise les nombreux salarié-e-s parents, qui doivent liquider des jours de congé inutilement pour le seul but opérationnel et financier.

La CGT en tête ainsi que l'ensemble des syndicats se sont opposés à cette décision unilatérale, mais la Direction comme à son habitude, confond dialogue social et monologue social, priorisant la production à l'humain.

Contact CGT ST CROLLES

Se syndiquer en ligne : <https://cgtstcrolles.fr/se-syndiquer>

Site internet <https://cgtstcrolles.fr/>

Facebook : CGT ST CROLLES

Email : bureauCGT@gmail.com

